caillerie, 60 barils de morue, 2 boucauts de cire, 12 gonnes de ſaumon, 2 barils de gomme, 1 baril de blanc de plomb, 2 paquets de bois de ſandal, 1 barique d'alun, 2 bariques de couperoſe, 3 barils d'azur, 6 pieces d'huile, 4 cofres de pipes, 2 futailles de mitrailles, 52 planches de chêne, 33 pieces d'étaim & 1 grenier de planches, venant de *Roterdam*; de la couperoſe, de l'huile de morue, des harengs & de la mitraille, venant d'*Oſtende*; 30 balles 194 ballots de ſumac, 56 caiſſes de fruits, 1204 pagas de figues, 132 buches de bois roze, 380 buches de bois violet, 325 ballots de coton en laine, venant de *Lisbonne*, 138 balles de laine d'Eſpagne venant de *Bilbao*; 57 futail. de degras, 30 futail. d'huile de baleine, 30 ballots de regliſſe, 24 ballots de cacao, 1 caiſſe d'ongles & écailles de tortues, 3 caiſſes de chocolat, 1 futaille, 1 ballot de jambons, 2 futailles de cacao, venant de *Bayonne* & de *Port-Louis*; 109 balles de café Moka & Bourbon, 57 caiſſes, demi-caiſſes & quarts de caiſſes de thé, 12 ſacs de poivre, 3 balles de garas, 127 caiſſes de porcelaine, 1 caiſſe de vernis, 49 balles de rotins, 1 caiſſe de mouſſeline & rhubarbe, 137 buches de bois de caliatour, 6 caiſſes de nacre de perle, venant de l'*Orient*; du tabac, de la cendre de tabac, du fil & autres marchandiſes, venant de *Morlaix*; du ſucre, du café, de l'indigo & diverſes marchandiſes, venant de *Saint Malo*; 82 balles & ballots de coton en laine, 6 balles de liege, 4 bariques 1 tierçon d'huile de morue, 1 grenier de charbon de terre, 2501 douzaines de ſardines, 29 bariques & barils de prunes, 1 barique d'indigo & du vin, venant de *Bordeaux*; des harengs venant de *Dunkerque*; diverſes marchandiſes des Iſles, d'Eſpagne, de Marſeille, des verres à vitres, de la ſoude, du plomb, du coton, de la graine, du papier & du charbon de terre, venant de *Saint Valeri*, d'*Iſigny*, de *Cherbourg*, du *Havre*, &c.

Le 13 Fév. le Navire le *Miromenil*, venant de Marſeille, a échoué dans la riviere près Vatteville. On a déchargé promptement une partie de ſa cargaiſon, & comme ce Navire avoit été fort maltraité par la force de la marée, & qu'il faiſoit eau en grande abondance, il a coulé à fond le 17 de ce mois.

DU HAVRE, *le 21 Février 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 16 Février 1767 il eſt entré dans ce Port les Navires la *Douce Marie*, Capitaine *Florimont Dévarieux* (*) du Havre, venant des Cayes Saint Louis d'où il étoit parti le 23 Novembre 1766, chargé de 136354 *liv.* de ſucre brut & terré, 10518 *liv.* d'indigo, 25195 *liv.* de coton & 872 *liv.* de café; la *Bonne Thérèſe*, Capitaine *Jacques Lamperier* de Carteret, venant de Cette, d'où il étoit parti le 20 Janvier chargé de vin.

DÉPART *de Navires.*

Le 19 Février 1767 il eſt ſorti du même Port les Navires le *Juſte*, Capitaine *Maignonet* de Grandville, parti pour ce même endroit; le *Preſſigny*, Capitaine *Guibert*; & la *Diane*, Capitaine *Hubert*, tous deux de Saint Malo, & partis tous deux pour ce même endroit. Ces trois Navires étoient tous ſur leur leſt.

DE ROUEN, *du 22 Février 1767.*

NAVIRE EN ARMEMENT.

La Frégate la *Victoire*, du port de 160 tonneaux ou environ, armée de 14 canons, 6 pierriers, & autres menues armes à proportion, 18 hommes d'équipage, Capitaine *Thomas Fauqueux* de Dieppe, eſt en charge au Port de Rouen pour Cadix, & partira inceſſamment. Ceux qui auront des marchandiſes a y faire charger, ou qui voudront y paſſer, s'adreſſeront à M. *Louis-Alexandre Dambournay*, Négociant; audit Capitaine en ſon bord; ou au ſieur LE BOULENGER, ſon Courtier.

AVIS.

Nous avons dès l'année derniere annoncé une Manufacture de papiers peints ſemblables à ceux qu'on trouve en Angleterre, en Allemagne & autres endroits; nous avertiſſons aujourd'hui que cette même Manufacture qui a pour chefs MM. *veuve de Jean* & Compagnie, eſt conſidérablement augmentée tant par la quantité que par la variété des papiers dont les deſſeins pour la plûpart ſont d'un goût abſolument nouveau. Les Entrepreneurs jaloux de mériter les ſuffrages des Connoiſſeurs, & de favoriſer les Négocians qui voudront faire des envois de leurs papiers, ſe ſont appliqués à les embellir de plus en plus, en ont diminué le prix, & font une remiſe très-raiſonnable aux Marchands qui en prennent une certaine quantité.

Le magaſin de cette Manufacture eſt toujours rue de Seine, chez le Sellier, au coin de celle des Marais; mais à Pâques prochain il ſera rue de Seine vis à-vis l'Hôtel de la Rochefoucault.

(*) *Ce Capitaine a rapporté avoir rencontré à 150 lieues de ce Port, un Navire d'environ 250 tonneaux, flotant entre deux eaux ſans mâts: il dit avoir fait route deſſus pour ſecourir l'équipage, mais que ne voyant perſonne à bord, & ſuppoſant les hommes morts ou ſauvés dans leur Chaloupe, il a continué ſon chemin ſans avoir pris plus ample connoiſſance de ce naufrage.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Mardi 24 Février.

AGRICULTURE.

DE KYRN-SUR-LA-NOHE, *le 26 Janv. 1767.*

LE froid a été si vif dans ces cantons, qu'une grande partie du bétail a péri dans les étables, & qu'on a été obligé pour conserver le reste, de le mettre dans des caves qu'on a échauffées avec de la braise. Les loups s'attroupent & infestent les grands chemins, & ils ont déjà dévoré une vingtaine de personnes ; mais ce qu'on redoute le plus parmi tant de desastres, c'est la disette du pain dont on est menacé, car tous les moulins sont arrêtés par la gelée.

DE HAMBOURG, *le 29 Janvier* 1767.

On mande de Copenhague que le froid continue d'y être excessif. Le détroit de la mer Baltique entre l'Isle de Zelande & celle de Schonen, est glacé au point qu'on le traverse sans danger.

DE FRANCFORT, *le 24 Janvier* 1767.

On mande du pays d'Eichsfeld, que tous les puits y ont été gelés ou desséchés : tous les moulins sont arrêtés depuis trois semaines, & le meilleur pain qu'on y mange actuellement est celui de seigle ou d'orge.

DE BITCHE.

Suivant les lettres de cette Ville de la Lorraine Allemande, le froid y a si été excessif au mois de Janvier dernier, que le 8, la liqueur du thermometre étoit de 4 dégrés au-dessous du froid de 1709 ; le 12, à 3 dégrés au-dessous du froid de la même année, & le 20 à un dégré seulement au-dessous. Le vin a gelé dans la plûpart des caves.

DE BOSTON.

On écrit de cette Ville de la Nouvelle Angleterre, qu'il s'y trouvoit le 12 Janv. 1767, plus de vingt-cinq Navires prêts à mettre à la voile, & chargés de bled pour différens Ports de la Grande-Bretagne & de l'Irlande.

DE CHARLES-TOWN *dans la Caroline.*

Les Allemans du Palatinat établis depuis peu à Longcanes par le Gouvernement, ont tellement amélioré les lots qui leur ont été donnés, qu'il y en a déjà qui valent plusieurs centaines de livres sterl. Ces nouveaux Colons ont aussi une grande quantité de chevaux & de bestiaux.

Les lettres du même endroit portent que les commissions reçues dans cette Province pour faire passer du riz dans les Ports étrangers d'Europe, ont été si considérables, que cette denrée est augmentée de vingt shellings, argent du Pays par quintal.

DE LA NEW-YORK, *le 13 Novembre.*

Nous apprenons qu'en conséquence de la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

rareté & de la cherté des vivres en Europe, il eſt arrivé plus de vingt Vaiſſeaux européans dans différens Ports de l'Amérique avec le deſſein d'y acheter du froment. Il en eſt venu quelques-uns dans ce Port, d'autres ont été à Philadelphie & à Mariland. Cela doit néceſſairement faire hauſſer ici le prix du froment & d'autres proviſions qui ne ſont déjà que trop cheres pour les pauvres.

D'ERLAUGEN.

Le Conſeiller Deluis a découvert dans la Saline nouvellement établie près Lindenau, dans la Principauté d'Hildburghauſen, un ſel naturel parfaitement ſemblable au ſel artificiel connu ſous le nom de ſel de Glauber.

D'AMSTERDAM, *le 13 Février 1767.*

Le Port de cette Ville eſt actuellement dégagé des glaces, & l'on commence à préparer les Vaiſſeaux qui ſeront employés à la pêche de la baleine, & dont cent trente-deux ſe rendront dans les mers du Groenland, & trente-deux au détroit de Davis.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglois, ſur le calcul des frais de culture d'un acre de terre en labours, comparés avec ceux d'un acre de pâturage*, &c.

La meilleure terre ne peut rendre de profit réel plus de 19 sh. par acre, & les Fermiers ſeroient trop heureux s'ils en retiroient annuellement environ une livre ſterl. Ce profit, cependant, eſt bien peu de choſe quand on le compare à celui qu'on retire de la même quantité de pré qui ſuffira pour engraiſſer un gros bœuf.

	℔	ß	d.
Je ſuppoſe que le bœuf coutera 8 ℔, & la rente de la terre 30 sh.	9	10	
Pour la réparation des enclos 6 d.			
Pour répandre le fumier 3 d.			
Pour l'entretien du Berger 9 d.		1	6
Pour les frais d'achat & de vente.		1	
	9	12	6
Un bœuf ſe vend ordinairement	11		
Profit clair.	1	17	6

Il s'enſuit delà qu'on retire deux fois autant de profit d'un acre de pré que d'un acre de champ labouré, ſans avoir la 10e. partie de l'embarras, il arrive même ſouvent que les Fermiers qui engraiſſent ainſi des bœufs, les vendent le double du prix ci-deſſus. J'en connois un qui a gagné plus de 7 ℔ ſur chacun pendant les dernieres années, & j'en pourrois citer un autre, qui a gagné annuellement plus de douze livres par chaque piece, tandis que l'achat d'une paire de bœufs ne coute que 10 ℔. Or, comme la culture des prés eſt plus avantageuſe aux Fermiers que celle des champs, & même plus agréable, il n'eſt pas étonnant qu'on préfere la premiere à la ſeconde; les enclos demandent peu de domeſtiques, un homme ſeul étant capable de veiller à une ferme de 300 ℔; au lieu qu'une Métairie d'un pareil revenu qui conſiſteroit en labours, demanderoit plus de douze Ouvriers, ſans compter les femmes.

L'uſage dans lequel les Propriétaires ſe ſont mis, de convenir avec leurs Fermiers qu'ils ne laboureront pas, a obligé ceux-ci d'engraiſſer leurs prés, bon gré, malgré qu'ils en aient.

Nos ancêtres ont bien compris que le nombre de ceux qui afferment des près augmentoit par l'accumulation des fermes & par les enclos, c'eſt pourquoi ils ont fait des loix pour empêcher que le public ne s'en reſſentît: pour remédier au premier inconvénient, ils ont déclaré qu'un homme ne pourroit pas obtenir plus de deux fermes, & qu'elles devoient exiſter dans la même Paroiſſe; & pour prévenir la diſette du grain, qui eſt occaſionnée naturellement par la multiplicité des enclos, ils ont ordonné que chaque Fermier ſeroit obligé de labourer une certaine quantité de terre, & de l'engraiſſer ſans pouvoir jamais la convertir en pâturage. J'ignore que des loix auſſi ſalutaires ayent jamais été révoquées; mais je ſuis aſſuré, qu'à moins de les faire revivre, ou d'en faire de pareilles, le peuple ſera bientôt ruiné, tandis que les Propriétaires & les Fermiers nageront dans l'opulence. *Fin.*

DE LONDRES.

Pluſieurs Particuliers, Cultivateurs & Marchands de chanvre & de lin de la Ville de Gainsborough, de l'Iſle d'Axholm où ſon

ſituées les Villes d'Epworth, de Crowle, de Belton, & de pluſieurs autres lieux voiſins, ont remis à la Chambre des Communes une requête dans laquelle ils diſent qu'aux environs de ces Villes il y a une vaſte étendue de terrein qui produit depuis long-tems beaucoup de chanvre & de lin auſſi bons que dans tout autre pays de l'Europe ; qu'il a été accordé par un acte paſſé dans la quatriéme année du regne actuel, une gratification de 8 ℔ ſt. par tonne de chanvre & de lin aux Américains qui ne payent cependant aucun droit pour leurs terres, tandis que les Habitans des endroits nommés ci-deſſus, loin de recevoir des gratifications, payent au contraire depuis 15 ſchelins juſqu'à 4 ℔ ſt. par acre de terre ; que l'Amérique par une ſuite de l'encouragement qu'on lui donne, produira bientôt aſſez de chanvre & de lin pour la conſommation de la Grande-Bretagne, & que par conſéquent le prix de cette marchandiſe deviendra ſi modique, que non-ſeulement les Supplians ſeront forcés d'en abandonner la culture, mais même tous les Habitans du Royaume. La chambre eſt ſuppliée par cette requête de prendre cet objet en conſidération. Il a été réſolu que cette affaire ſeroit miſe ſur le Bureau.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

MOULINS.		LIMOGES.		BORDEAUX.		TOULOUSE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aubuſſon.	24*	Angoulême.	24 12 3	Agen.	25 18	Albi.	26 8
Château-Chi.	21			Bazas.	27 7	Alet.	
Decize.	19 16			Bergerac.	25 7	Beziers.	27 18 9
Evaux.	22 17 2	Bourganeuf.		Blaye.	20* 18	Carcaſſonne.	27 16
Gannat.	23 13 4			BORDEAUX.	28* 4	Caſtelnaudary	27 10
Gueret.	25 10			Caſtel Jaloux.	25	Caſtres.	29 9 4
Montluçon.	20	Brive.	27* 7 6	Condom.	25 1	Lavaur.	25* 12 6
Montmarault.	19* 4			Libourne.	26 5	Limoux.	30 15 6
MOULINS.	21			Marmande.	26 6	Montpellier.	
Nevers.	22	LIMOGES.	21*	Monſſauquin.	25 13	Narbonne.	32 10 7
S. Pierre le M.				Nerac.	26 3		
St. Pourçain.	21 12	Tulle.	23 19 6	Nontron.	22 12	Niſmes.	35* 12 3
				Perigueux.	23 17	Pezenas.	33 13 11
				Sarlat.	23 15		
				Ste. Foy.	23	TOULOUSE.	28 5 9
				Villeneuve.	27 16		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	21 15 8	From. le ſep.	24 5	From. le ſep.	25 3 10	From. le ſep.	29 12
Pain la liv.	2 8	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 8	Pain la liv.	3 2
Avoine le ſ.	5 12 8	Avoine le ſ.	5 18 7	Avoine le ſ.	10 9	Avoine le ſ.	11 15 9
Foin le q.	1 11 4	Foin le q.	1 13	Foin le q.	2 6 8	Foin le q.	2 3 10
Paille le q.	12 3	Paille le q.	17	Paille le q.	1 5	Paille le q.	1 2 9

SUITE *des cauſes de la cherté des proviſions en Angleterre, démontrées, avec un moyen efficace d'en diminuer le prix.* Vol. in-8°. 1766.

Les Étrangers liſent avec étonnement l'hiſtoire de notre commerce, & peuvent à peine ſe perſuader & croire que nous accordons une gratification pour l'exportation des grains, lorſque nous voyons, dit le célebre Rouſſeau, un Gouvernement qui au lieu de percevoir des droits, s'eſt aſtreint lui-même à en payer pour l'exportation des grains dans les années abondantes, & pour l'importation des grains étrangers dans les années de diſette. Il faut être témoin oculaire de ces faits pour y ajouter foi, & nous les regarderions comme des menſonges s'ils étoient rapportés par des anciens hiſtoriens. Sous les regnes précedens on a publié des Édits pour autoriſer des Commiſſionnaires à acheter des grains pour les magaſins publics, lorſque le prix du froment étoit au-deſſous de 16 sh. le coomb, le ſeigle au-deſſous de 9, & l'orge au-deſſous de huit. Pluſieurs Provinces d'Europe ont des greniers deſtinés au même objet. Les greniers établis à Geneve deviennent une reſſource publique dans de mauvaiſes années. On lit ſur le frontiſpice de ce bâtiment cette belle & véridique inſcription, *alit & ditat*, il nourrit & enrichit.

Si en même-temps qu'on a des greniers, il eſt libre aux ſujets de vendre leurs grains où il leur plait, au-dedans ou au-dehors, ces greniers ſont réellement reſſources très-utiles pour le beſoin; mais d'accorder une gratification pour l'exportation des grains dans la ſeule vue d'en hauſſer le prix pour notre propre peuple, & de le rendre à meilleur marché pour les Étrangers, c'eſt un ſyſtême de loix & de police qui n'eſt propre qu'aux Anglois, & en vérité de toutes ſes loix, celle-ci eſt la plus extraordinaire.

Ceux qui ne ſont pas accoutumés à réflechir ſur ces objets, ſeroient dans le cas de nous obſerver qu'il pourroit arriver qu'il y eût une ſi grande abondance de grains, qu'il ſeroit impoſſible de l'exporter ſi l'on ſupprimoit la gratification. Je réponds à cela que plus il eſt à bon marché, & plus on eſt aſſuré de le vendre, ſoit dans le pays ou chez l'Étranger, plus auſſi les Fermiers trouveront d'encouragement à cultiver leurs terres à meilleur marché, & à ſemer par conſéquent une plus grande quantité de grains. Si nous cultivons une plus grande quantité de grains, l'exportation en ſeroit plus grande à proportion, car la quantité de chaque marchandiſe qu'on exporte, ſera plus ou moins forte en proportion de ſa rareté ou de ſon abondance. C'eſt pourquoi, comme l'exportation des grains ſera beaucoup plus forte en ôtant la gratification, j'eſpere que nos Supérieurs ſupprimeront d'abord cette taxe qui eſt la plus pernicieuſe de toutes aux intérêts de notre commerce.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

*De M.*** aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

J'ai lû avec plaiſir dans votre Gazette N° 14, *les Réflexions d'un bon citoyen*, qui propoſe de faire ſur l'agriculture un ouvrage à la portée de tous les Laboureurs. Cette entrepriſe digne d'un vrai patriote, ne ſeroit pas auſſi conſidérable qu'on pourroit d'abord ſe l'imaginer. Il ſuffiroit de mettre ſous les yeux du Cultivateur les principes & les méthodes généralement approuvés, faciles à comprendre & aiſés à pratiquer; la deſcription des meilleures charrues, des ſemoirs les plus commodes; la nouvelle mouture, la pratique de ſecher le bled dans les fours pour les petits Laboureurs, les différentes eſpeces d'engrais, la maniere de bien gouverner un troupeau, *&c.* Toutes ces choſes devroient être préſentées briévement & avec clarté. Il faudroit par conſéquent écarter toutes ces grandes diſcuſſions économiques dont les Cultivateurs ne pourront jamais tirer aucun avantage; mais on pourroit avoir recours aux Auteurs qui rejettant le ſublime & l'obſcur, ont daigné écrire pour cette claſſe d'hommes continuellement occupés à nous fournir les beſoins de premiere néceſſité. C'eſt en puiſant dans de telles ſources, en ne prenant que les bonnes inſtructions qu'on y trouve, en ne s'attachant qu'à ce qui eſt utile & fondé ſur des expériences répé-

tées, qu'on fera un ouvrage dont le fruit ne peut être douteux. Suivant le plan que j'indique, on ne compoſeroit qu'un petit volume in-12 qui ſeroit intitulé *Manuel du Laboureur.* Il ne faudroit pas le confondre avec le *Manuel d'agriculture*, par M. de la Salle. Ce livre, comme on ſçait, n'eſt qu'une mauvaiſe critique des principes de MM. Duhamel, Tull, Patulo, Tillet, *&c.* il a été ſuffiſamment réfuté par M. de la Marre, dans une brochure qu'on trouve chez de la Tour, Libraire, rue S. Jacques. Il ſeroit à propos que le citoyen qui ſe chargeroit de l'ouvrage propoſé, eût ſoin d'avertir le Cultivateur que les principes généraux ont toujours leurs exceptions; que les labours demandent à être plus ou moins foncés, ſuivant la qualité des terres; que ces terres veulent être plus ou moins bombées ſelon la nature du ſol qui eſt plus ou moins humide; qu'il faut des engrais chauds dans les terreins froids, *& vice verſâ.* &c.

Telles ſont les réflexions que j'ai cru devoir ajouter à celles du bon citoyen que vous avez annoncées, & je ne doute pas que nous ne voyons bientôt éclore le fruit qu'on doit attendre de ſes idées patriotiques.

Différentes eſpeces de coton, par M. Philibert.

Le coton blanc offre de grandes variétés dans ſes graines. Celle qu'on nomme vulgairement *pierre*, eſt compoſée de ſept pierres qui ſont collées les unes contre les autres, & auxquelles eſt attachée la graine de coton. Une autre eſt appellée *pierre verte*, une autre *pierre noire.* Ces diverſités de graines n'occaſionnent pas une grande différence dans le coton, cependant celui de *pierre verte* eſt un peu plus fin. Nous avons encore une eſpece de coton nommé *ſiam*; l'arbuſte qui le porte n'eſt pas à beaucoup près ſi grand que les autres cotoniers; il fleurit comme eux, mais il differe en couleur. Il y en a d'un jaune clair & de couleur de chair; on ne l'apporte pas en France. On trouve dans l'Iſle une autre eſpece nommée *ſiffleux*, qui eſt d'un rouge pâle; il ſert à faire des matelats. Ce coton eſt auſſi fin que le poil de caſtor; mais il eſt ſi court, qu'on ne peut le filer. Je penſe qu'on pourroit en faire de très-beaux chapeaux, parce qu'il a beaucoup de corps; mais juſqu'à préſent on n'a pu en faire l'eſſai par la raiſon qu'il étoit prohibé en France. L'arbre qui porte ce coton vient ſans culture dans des lieux frais ou au bord des rivieres, & s'éleve très-haut; le fruit qui produit ce coton eſt une eſpece de cylindre ou quenouille d'environ 10 à 12 pouces de longueur, & d'environ 6 de circonférence. Lorſque le fruit commence à murir, il s'ouvre dans ſa longueur & laiſſe ſortir le coton; & quand il eſt dans ſa parfaite maturité, le vent le fait tomber. L'arbre qui porte l'eſpece de coton nommé *mapous* ou *fromaget*, eſt un des plus gros qui croiſſe dans l'Iſle; ſon fruit a la forme d'un œuf de dinde, beaucoup plus gros, & il eſt gris blanc. Lorſqu'il eſt en ſa maturité, la coque s'ouvre & laiſſe ſortir le coton, auquel le ſoleil donne ſa perfection; la couleur de ce dernier n'eſt pas ſi foncé que celui du coton *ſiffleux*, mais il a ſa même fineſſe & le même corps, il pourroit ſervir au même uſage que le *ſiffleux*, je veux dire à faire des chapeaux.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette ſur la dime.

MESSIEURS,

J'ai vu dans la Gazette du commerce, N° 11, un article ſur la dîme auquel on auroit dû faire attention depuis long-temps. L'habitude où l'on eſt de payer la dîme, eſt ſans doute la cauſe qu'elle n'a point été enviſagée ſous le point de vue où la préſente l'Auteur des *Réflexions ſur quelques entraves de l'agriculture.* Quelque dur qu'il ſoit d'imaginer que le Propriétaire ſoit bien éloigné de partager le fruit de ſes ſueurs avec le Décimateur, on y eſt forcé par le calcul des frais d'exploitation d'une ferme de cent piſtoles, où il me paroît qu'il n'y a rien d'enflé.

Voilà certainement une des cauſes les plus fortes du découragement de l'agriculture. Comment veut-on qu'un Propriétaire, (ce n'eſt pas d'un Fermier qu'il faut l'attendre) faſſe des avances fort cheres, paye des journées, des *remuemens* de terres, *&c.* quand il n'a pas même la perſpective d'en partager les fruits avec le Décimateur.

Depuis l'établiſſement de la dîme les différens impôts établis par la néceſſité des tems, ont diminué ſans doute la valeur des terres. La valeur des dimes au contraire a toujours augmenté par l'attention des Décimateurs à convertir en droit les préſens que les peuples leur faiſoient d'agneaux, cochons, poulets, œufs, fromages, fruits, laines, *&c.* c'eſt-à-dire, à dimer la grange & le grenier. la grande variété dans les perceptions d'une Paroiſſe à l'autre, en eſt la preuve.

Le tableau de comparaiſon du produit net d'une ferme de cent piſtoles, avec celui de la dîme de la même ferme, eſt ſi frappant, qu'il y a tout lieu d'eſpérer que le Gouvernement, actuellement occupé à rompre les entraves qui s'oppoſent aux progrès de l'agriculture, trouvera quelque moyen de diminuer le poids de la dîme. Le bien qui en réſultera pour l'encouragement de l'agriculture, ſera auſſi ſenſible & auſſi prompt que celui de l'exportation des grains.

COMMERCE.

DE BERLIN.

IL paroît une lettre circulaire du Roi, datée de Cleves du 14 Décembre 1766, par laquelle Sa Majeſté déclare qu'ayant été informée que pluſieurs perſonnes deſirent de ſe rendre de la Suiſſe dans la Province de Cleves pour y prendre des terres à ferme & y établir des fabriques de toutes ſortes d'étoffes, elle ordonne que, ſans avoir aucun égard à la religion qu'elles profeſſent, elles y ſoient bien reçues & protégées; qu'on leur fourniſſe des logemens & qu'on leur donne toutes les facilités poſſibles pour ce qu'elles entreprendront relativement à leur établiſſement dans cette Province. Sa Majeſté prévient en même-temps que tout Magiſtrat ou autre, qui ſuivant l'ancienne coutume, leur feroit éprouver des difficultés ou empêchemens, ſera renfermé dans la Citadelle de Weſel.

DE LONDRES.

Le 31 Janvier 1767, la Compagnie des Marchands Anglois qui font le commerce du Levant, remit à la Chambre des Communes une requête par laquelle elle repréſente que le commerce entre l'Angleterre & la Turquie ſe fait depuis un grand nombre d'années par une Compagnie de Marchands établie par des chartres, & confirmée par des actes du Parlement; que tout particulier Anglois pouvant être aſſocié à cette Compagnie moyennant 20 ℔ ſt. ce commerce ne peut être taxé de monopole; que pour aſſurer la liberté de ce commerce, il avoit paru indiſpenſable de faire reſider un Ambaſſadeur à Conſtantinople, & des Conſuls & Vice-Conſuls pour le protéger dans les autres parties de la Turquie où les Anglois commercent, dépenſes néceſſaires qui montent annuellement à plus de 10000 ℔ ſt. & que la Compagnie a toujours ſupportées; qu'on exportoit d'Angleterre en Turquie environ ſeize mille pieces d'étoffes de laine par an, de l'étain, du plomb, *&c.* & que ce qu'elle en rapportoit conſiſtoit principalement en matieres crues pour les manufactures Angloiſes, comme ſoie, moire, laine filée, coton, poil de chevre, fruits, drogues & autres denrées; mais que par des évenemens fâcheux & inévitables, le commerce du Levant eſt tombé au point que la Compagnie ne peut le continuer, ſi le Parlement ne lui accorde des ſecours, d'autant que les dettes qu'elle a été obligée de contracter ſont conſidérables, & que les droits qu'elle leve pour ſubvenir aux dépenſes ne peuvent être ſupportées par ſon commerce déjà trop foible. Il a été ordonné que cette requête ſeroit miſe ſur le Bureau.

Quelques Marchands & autres perſonnes ont préſenté au Parlement une requête qui porte en ſubſtance, que le ſieur Harriſſon, Auteur de la pendule deſtinée à déterminer la longitude à la mer, avoit déjà reçu une ſomme conſidérable ſur la gratification publique promiſe pour la découverte des longitudes; que cependant il n'avoit encore donné juſqu'à préſent aucune communication des principes & de la conſtruction de ſa machine, & qu'ainſi il n'en étoit réſulté aucun bien pour la navigation; que les Supplians ont entendu dire qu'un François (a)

(a) *Voyez les Gazettes de Commerce du mois de Novembre 1765.*

s'étoit procuré une connoiſſance de cette pendule, aſſez détaillée pour faire craindre que la Nation ne ſoit fruſtrée d'une ſi heureuſe découverte ; qu'en conſéquence ils s'adreſſeroient à la Chambre pour la ſupplier de prendre cet objet en conſidération. La Chambre a nommé un Comité pour examiner cette affaire & lui en rendre compte.

Le ſieur *Roſſ*, Capitaine du Vaiſſeau le *Polly*, qui vient d'arriver des Iſles Angloiſes aux Dunes, a rapporté que le 22 du mois de Janvier dernier, il avoit rencontré le Vaiſſeau François la *Charmante*, Cap^e. *Dutemps*, parti de la Guadaloupe pour S^t. Malo, dans une très-grande détreſſe, ayant perdu le 19 ſon grand mât par un violent coup de vent du N. O.

CHANGES A PARIS.

F. 1767.	*Jeudi 19.*	*Ven. 20.*	*Sam. 21.*
Amſterdam.	55 5 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/6 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 3/4 1/2 .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 18 6 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	92 3/4 . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	1/2 p. . .	. . . .	. . . .

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 19 Janvier 1767.*

Qui ordonne qu'à l'avenir les Martres, autres que Zibelines, qui ſeront apportées d'Angleterre, payeront à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres, vingt ſols pieces ; & ce nonobſtant l'augmentation du quart en ſus, ordonné par l'Arrêt du 15 Mai 1760.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, en ſon Conſeil par Jean-Jacques Prevoſt, Adjudicataire des fermes générales unies de Sa Majeſté, que par le tarif de 1664, qui a lieu à l'entrée des cinq groſſes fermes, les peaux de martres ſont impoſées, ſçavoir ; les martres zibelines, à cinquante livres le timbre, contenant vingt couples ; les martres de Biſcaye & autres pays, à ſeize ſols la piece ; & les martres de Canada, à deux ſols auſſi la piece : que par l'Arrêt du 6 Septembre 1701, ſervant de réglement pour les marchandiſes venant d'Angleterre ; le droit d'entrée des pelleteries eſt fixé à cent livres du quintal : que depuis, les droits ſur toutes les pelleteries ont été augmentés d'un quart en ſus par Arrêt du 15 Mai 1760 : qu'il ne peut être apporté d'Angleterre aucunes martres zibelines, parce que toutes les marchandiſes autres que celles du cru & de fabrique d'Angleterre permiſes par ledit réglement du 6 Septembre 1701, ſont défendues à l'entrée du Royaume : que le droit de deux ſols pieces impoſé par le tarif de 1664, ne regardoit que les martres venant directement du Canada, appartenant alors à la France : que ce droit eſt devenu nul depuis que le Canada a été cédé à l'Angleterre : qu'à préſent ces martres & autres du cru d'Angleterres, Écoſſe & Irlande, apportées de ce pays en France, ne ſe trouvent aſſujetties qu'au droit général de cent livres, établi indiſtinctement ſur toutes les pelleteries d'Angleterre, & en outre à l'augmentation du quart en ſus ordonné par l'Arrêt du 15 Mai 1760, pendant que les martres autres que zibelines, qui ſont apportées des autres pays étrangers, payent à l'entrée des cinq groſſes fermes, ſeize ſols pieces, indépendamment de ladite augmentation du quart en ſus : que ce droit de ſeize ſols piece eſt bien plus fort pour les martres communes venant de l'Étranger, que celui de cent liv. pour celles apportées d'Angleterre : que c'eſt une obſervation qu'il a cru devoir mettre ſous les yeux de Sa Majeſté, pour être par Elle ordonné ce qu'il appartiendra. A quoi deſirant pourvoir, & voulant établir ſur les peaux de martres apportées d'Angleterre, des droits qui ſoient uniformes à toutes les entrées du Royaume, tant des cinq groſſes fermes, que des Provinces réputées étrangeres. Vu l'avis des Députés au Bureau du commerce : oui le rapport du ſieur De l'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne qu'à l'avenir, & à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, les martres, autres que zibelines, qui ſeront ap-

portées d'Angleterre, payeront à toutes les entrées du Royaume, tant des cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres, vingt ſols piece; & ce nonobſtant l'augmentation du quart en ſus ordonnée par l'Arrêt du 15 Mai 1760 : & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 19 Janvier 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 14 Février 1767.*

Les Navires le *S. Michel*, de 300 ton- Capitaine *Hardy*, Arm. MM. *Portier*; *l'Africaine*, de 190 tonneaux, Capitaine *Deſrue*, Arm. MM. *Tarvouillet & André*, ſont en charge dans ce Port pour les Cayes & pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers le *Jeune Henry*, de 100 tonneaux, Capitaine *Age Siours*; la *bonne Eſpérance*, de 150 tonneaux, Capitaine *Heſſel Jans*, pour Bruges; l'*Eſpérance*, de 140 tonneaux, Capitaine *Eraſmus Greyn*, le *Jacob Levina*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Cauwe*, pour Middelbourg : le *Village de Wourend*, de 150 tonneaux, Capitaine *Rintje Sierbrans* pour Dantzick.

DE ROUEN.

Le Navire l'*Aimable Françoiſe*, de Rouen, fin voilier, du port de 120 tonneaux ou environ, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 10 hommes d'équipage, Capitaine *Maxime Duval*, eſt en charge au Port de Rouen pour Lisbonne, & partira inceſſamment.

Ceux qui auront des Marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer, s'adreſſeront,

A MM. *Charles Bourniſien* & fils, Négocians; audit Capitaine en ſon Bord, ou au ſieur *le Boulenger* ſon Courtier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 20 Février 1767.*

L'or à 23 karats, 31. 32^e. *l'once* à 99 ℔ ß ₰
Or à 20 karats, *l'once* à . . 82
L'argent à 11 & 20 g. *le m.* à : 54 7 6
Idem de 11 & 10 g. à 52 ℔ 5 ß à 7 ß 6
Piaſtres le marc, ... 49 ℔

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge héréditaire de Lieutenant de Roi en Provence, au département d'Arles, ayant de très-beaux priviléges.

S'adreſſer à Paris au ſieur Royer, chez M. Charbonnier de la Robole, Secrétaire du Roi, rue du Bacq, vis-à-vis l'Hôtel des Mouſquetaires.

Office de Conſeiller du Roi, Receveur & Contrôleur ancien alternatif, triennal & quatriennal des conſignations de la Ville, Prévôté royale, Chatellenie & reſſort de Corbeil-ſur-Seine. Il exempte de taille, milice, logement de gens de guerre, tutelle, curatelle, collecte, *&c.*

S'adreſſer à Paris à M. Regnault, Notaire, rue de la Feuillade.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1767.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
Ac. des Indes. .	1280	1277 ½ . . .	1277 ½ 75 . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	22. 4^m 21. 1 .	21	21 . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	38 . . .	38 ½	38 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	817 ½. . . .	817 ½ 15 . .	817 ½ 20 . .
Amortiſſement.	. . . . .	15 ½	15 . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	15 ½ . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	25 ½	. . . . .	26 . . . .
Annuités. . .	408	407	407 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	77	77 . . . .
Emp. de 50 mil.	21	20 ½ 21. 2m .	21 . . . .
Emp. de 30 mil.	28	28. 28 ½. . .	28 ½ 29. 28 ½
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	37. 38 ½ 10^m 37 ½ 2^m	37 ½ 36. 38 ½ 2^m.	37 ½ 38. 2^m 37.
4^e. L. Epoques.	26	26	. . . . .
Nouette. . .	32	32. 32 ½ . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅌ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 16.

DE BAYONNE, *le* 31 *Janvier* 1767.

EXPORTATION.

DU 19 au 31 Janvier 1767, il eſt ſorti de ce Port ſur 3 Navires Eſpagnols, 1 Hollandois & 6 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Bilbao*, 32 futailles 6 caiſſes 4 caiſſons de différentes marchandiſes; pour le *Ferol*, 24 tonneaux de vin; pour *Bruges*, 110 tonneaux dito & 3 tonneaux d'eau-de-vie; pour *Saint Sébaſtien*, 17 bariques de vin, 48 bariques d'eau-de-vie, 7 ballots de papier; pour *Saint Malo*, 155 milliers de brai ſec, 13 bariques 9 barils 40 demi barils de goudron, pour *Breſt*, 40 milliers de brai & réſine, 110 pierres à Taillandiers, 2400 planches de pin; pour *Nantes*, 132 barils de brai gras, 13 milliers de brai ſec, 50 planches de pin, 10 futailles de jambons; pour *Rochefort*, 27 milliers de brai & réſine, 40 barils de brai gras, & 130 planches de pin; pour *Rouen*, 230 barils de brai gras & goudron, 72 quintaux de réglisſe & 200 planches de pin.

IMPORTATION.

Du 23 au 31 du même mois il eſt entré dans le même Port 2 Navires Danois, 1 Hollandois & 3 François, dont 1 venoit de Hambourg, 1 de Roſcoff, 1 d'Embden, 1 de Marſeille, 1 de Rouen & 1 des Sables d'Olonne. Ces Navires étoient chargés des marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 13000 bouteilles vuides & 167 ballots de diverſes marchandiſes venant de *Hambourg*; 35 tonneaux de leſt en ſable venant de *Roſcoff*; 4130 fromages & 10 tonneaux de leſt en ſable venant d'*Embden*; 600 caiſſes de ſavon & 2 futailles d'amandes venant de *Marſeille*; 50 ballots de diverſes Marchandiſes, 30 paniers de vitres & 36 tonn. de leſt en pierres venant de *Rouen*; 57 muids 12 boiſſeaux de ſel venant des *Sables d'Olonne*.

DE MARSEILLE, *le* 10 *Février* 1767.

ARRIVÉE *de Navires*.

Du 2 au 8 Février 1767, il eſt entré dans ce Port 38 Bâtimens François & 10 Etrangers. Des premiers, 2 venoient des Colonies, ſçavoir, le *Neptune*, Capitaine *Antoine Jaubert* de Martigues; la *Vertu*, Capitaine *Auguſtin Gros* de Mraſeille, partis tous deux de la Martinique chargés de ſucre, de café, d'indigo & de coton. Les autres venoient de Roterdam, de Nantes, de Cadix, de Smyrne, de Damiette, d'Alexandrie, d'Albanie, de Malthe, de Tunis, d'Alicante, de Meſſine, de Livourne, de Saint Nazaire, d'Araiſſe, de Corve, de Luan, de Bandol, de Cagliari, de Gênes, de Savone, d'Oneille, d'Antibes, de la Cale, de Nice, d'Arles, de la Ciotat, de Martigues & de Toulon, chargés de fer, de ſoude, de bled, de légumes, d'avoine, de riz, de ſon, d'orge, d'autres marchandiſes & de 1345 milleroles d'huile.

DÉPART *de Navires*.

Il eſt ſorti du même Port du 3 au 7 Février 36 Bâtimens François & 15 Etrangers. Des premiers, 2 alloient aux Colonies; ſçavoir l'*Eſpérance*, Capitaine *Joſeph Nallein* de Marſeille; & le *Saint Charles*, Capitaine *Hyacinthe Daniel* de la Seine, partis tous deux pour la Martinique; les autres alloient à Saint Tropès, à Agde, à Cette, à Arles, à la Ciotat, à Nice, à Oneille, à Bandol, à Gênes, à Cagliari, à Livourne, à Naples, à Carara, à Barcelonne, à Alicante, à Malaga, à Majorque, en Afrique, au Levant, à Alexandrie, en Syrie, à Cadix, à Vannes, à Nantes, à Saint Malo, à Rouen & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries, de drogueries, merceries & autres.

DE LA ROCHELLE, *le* 13 *Février* 1767.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port pendant tout le mois de Janvier 1767, pour les Pays Etrangers, 40313 *liv.* d'indigo, 4100 *liv.* de ſucre brut, 59906 *liv.* de ſucre terré, 46169 *liv.* de ſucre en pains, 34313 *liv.* de café, 17368 *liv.* de rocou, 124157 veltes d'eau-de-vie, 132500 *liv.* de ſyrop, 4405 *liv.* de cacao, & 2463 *liv.* de coton.

Prix des Denrées des Colonies & autres.

Le ſucre brut, de 22 à 30 liv.; le blanc, troiſiéme ſorte, de 41 à 44 liv.; l'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 5 ſols; le café de Saint Domingue, de 14 à 16 ſols; le rocou, de 27 à 28 ſols; le coton de Saint Domingue, de 155 à 160 liv.

L'eau-de vie de la Rochelle, de 115 à 116 liv.; celle de Saint Martin de Ré, de 122 à 125

liv. ; celle de Seudres, 120 liv. ; celle d'Oleron, 125 liv. ; celle de Cognac, 118 liv.

Le ſel de chaudiere de Seudres, 750 liv. ; le blanc, 780 liv. ; le ſel de Saint Martin, de 670 à 680 liv.

Le froment, de 200 à 203 liv. ; l'orge, de 112 à 114 liv. ; baillarge, de 120 à 123 liv. ; l'avoine, de 86 à 90 livres.

Arrivée *de Navires.*

Le Navire le *Chevalier Turgot*, Capitaine *Amplement*, parti du bas du Fleuve de Miſſiſſipi le 18 Novembre 1766, eſt entré dans ce Port le 10 Février 1767, chargé de 4 bariques 5 quarts 1 caiſſe d'indigo, 9 boucauts 28 bariques 154 balles 27 baliots 102 paquets de pelleterie & 75300 *liv.* de bois de campêche.

Le Navire le *Hazard*, Capitaine *le Vaſſeur*, parti de la Louiſiane pour la Rochelle, eſt entré de relâche à Auray en Bretagne. On compte qu'il arrivera à ſa deſtination dès que le vent le permettra.

On apprend que les Navires le *Saint Marc* & l'*Orphée*, partis d'ici, ſont entrés dans le Fleuve de Miſſiſſipi. Le premier avoit beaucoup d'eau dans la Cale.

De Nantes, *le 14 Février 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 13 Février 1767, il eſt entré dans ce Port 9 Bâtimens François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Gentille*, Capitaine *Fourneau*, venant de Leogane ; la *Ville des Cayes*, Capitaine *Sement* ; la *Silphide*, Capitaine *Denis* ; la *Thetis*, Capitaine *Bertho*, venant tous trois des Cayes ; le *Baron Darros*, Capitaine *Bridon* remplacé par le ſieur *Hiriart*, venant de la Martinique chargés en total de 1642 bariques 95 quarts de ſucre brut, terré & tête, 37 futailles 50 bariques 31 quarts 3 barils 1 caiſſe 1 ſac d'ind. 12 futailles 86 bariques 11 tierçons 261 quarts 1 ancre de café, 245 balles & ballots de coton, 1025 cuirs ſecs en poil, 122 madriers de bois d'acajou ; 4000 *liv.* de bois de gayac ; la *Judith*, Capitaine *Deſtouches de la Frenais*, venant de Marſeille chargé de ſavon, d'huile d'olive, de manne, de coton filé, de ſumac, d'anchois, de graine d'Avignon, d'eau de la Reine d'Hongrie, de noix de galle, de coton en laine, d'alun, d'amandes caſſées, de ſoufre, de capres, de ſoude, de noiſettes, de fruits ſecs, de pommade, d'extrait de tenteur, de vin muſcat & de chypre, d'olives & de corail ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Chameau*, venant de Bordeaux avec du vin, des cuiſſes d'oies, des citrons verts, de l'eau-de-vie d'Andaye & de l'acier de Dantzick ; la *Marie*, Capitaine *Nicolas le Moal*, venant de Morlaix avec des raiſins, des figues, de la boure, du beurre, du miel & du crin.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 6 Etrangers ; ſçavoir, la *Belle Roſe*, Capitaine *Barnabé Dupont*, allant à Lisbonne avec du froment & du maïs ; le *Jeune Friedric*, Capitaine *L. Toulorge*, allant à Dunkerque avec du vin d'Amont ; l'*Entrepriſe*, Capitaine *Bizeul*, allant en Guinée ; le *Royal-Louis*, Capitaine *Brochard*, allant au Port au Prince ; les *Deux Freres* ; Capitaine *Paſquier Robbe* ; la *Maria Laureta*, Capitaine *Tierk Claaſes Bleker*, allants à Bruges ; la *Dame Catherina*, Capitaine *Daniel Devos*, allant à Fiume ; le *Weemeldinge*, Capitaine *Simon Michiels*, allant à Middelbourg ; le *Jeune Jacob & Hipke*, Capitaine *Rure Annes Pranger*, allant à Amſterdam ; & la *Production de la Mer*, Capitaine *Pieter Luyties*, allant à Roterdam avec du vin d'Amont, des pruneaux, du bois de gayac, de l'indigo, du café, du ſucre brut & terré.

De Rouen.

Exportation.

Etat *des grains, farines & légumes ſortis par Mer pour l'Etranger par les Ports de cette Généralité, pendant le mois de Janvier 1767 ; ſçavoir :*

De Rouen, 88 quintaux 80 *liv.* de feves & autres grains pour *Amſterdam* ; 1016 quintaux de farine pour *Marſeille* ; 1 quintal d'orge pour l'*Angleterre* ; 117 quintaux 50 *liv.* de feves & autres légumes pour *Bayonne* ; du Havre, 2020 quintaux de froment, 950 quintaux de farine pour *Barcelonne* ; 1280 quintaux de ſeigle, 760 quintaux de farine pour *Livourne* ; 199 quintaux de farine pour *Londres*.

Total de froment, farine & légumes ſortis de la Généralité de Rouen pendant le mois de Janvier 1767. Froment, 2020 quintaux ; ſeigle, 1280 quintaux ; farine, 2925 quintaux ; orge, 1 quintal ; feves & légumes, 206 quint 30 *livres*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 17 Février.

AGRICULTURE.

DE HALLE EN SAXE, *le 24 Janvier 1767.*

LE froid a été exceſſif ici depuis le 8 de ce mois. La liqueur du thermometre de Réaumur étoit ce jour là à 6 dégrés au-deſſous de la glace ; le 18 elle deſcendit encore, & le 21 elle ſe trouva à 15 dégrés. Depuis la nuit derniere le froid a diminué.

DE HANOVRE.

Le froid a été ſi violent ici le 6, le 7 & le 8 de Janvier 1767, qu'il a ſurpaſſé celui de 1709 & de 1740. Le 18 & le 19 il a été encore plus vif. Ce dernier jour à dix heures du matin, on a ſenti une légere ſecouſſe de tremblement de terre qui a duré pendant quelques ſecondes, mais qui n'a été ſenſible que dans le haut des maiſons.

DE COLOGNE, *le 24 Janvier 1767.*

Le froid eſt ſi vif que depuis hier on traverſe la riviere en voiture & à cheval. La liqueur du thermometre de Farenheit étoit ce matin à deux dégrés & demi au-deſſous du zero.

DE PARME, *le 24 Janvier 1767.*

On ne ſe ſouvient pas d'avoir vu dans le Parmeſan, une auſſi grande quantité de neige que celle qui y eſt tombée depuis quelques jours, & qui continue d'y tomber : le faite des toits de la Capitale en eſt couvert de plus de deux pieds de hauteur, & la campagne de près de quatre pieds. Comme on eſt obligé d'en débarraſſer les toits à meſure qu'elle s'y amaſſe, les rues en ſont tellement remplies, que ſix chevaux ont beaucoup de peine à tirer une voiture, & qu'en pluſieurs endroits le paſſage eſt entiérement fermé.

DE STOCKHOLM.

Il eſt né dans cette Capitale pendant le cours de l'année 1766, 2004 perſonnes, dont 984 garçons & 1020 filles : il y a eu 954 mariages, & le nombre des morts a été de 2662, parmi leſquels on compte 1287 enfans.

DE HAMBOURG.

Il y a eu dans cette Ville pendant le cours de l'année derniere 2983 baptêmes, 3400 enterremens & 1079 mariages, non compris les naiſſances, les morts & les mariages des Juifs, dont le nombre y eſt conſidérable.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglois.*

Il y a pluſieurs autres fermes dans le Comté de Norfolk, qui eſt aujourd'hui, ſelon moi, un des plus abondans du Royaume, où l'agriculture fait tous les jours de nouveaux progrès, & où les pâturages, les brebis, le beurre & les autres néceſſités de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la vie s'améliorent de plus en plus, dont les baux ont été hauſſés depuis quelques années, (quoique toujours ſous-loués) mais je ne m'étendrai pas davantage ſur leur ſujet, & je n'en aurois pas tant dit, ſi on ne ſe fût pas ſervi du prétexte de l'avarice des Propriétaires pour tromper le Gouvernement & éviter les effets de ſon reſſentiment. Soyez ſûr, Monſieur, que la diſette dont on ſe plaint aujourd'hui eſt une chimere. Que l'on ouvre les anciens magaſins des monopoleurs, ou y trouvera une grande quantité de grains, indépendamment de ce qu'a pu être la récolte de cette année, qu'ils diſent avoir été très-mauvaiſe, ce qu'on ne peut pas encore ſçavoir, attendu que les Fermiers n'ont pas encore battu, & qu'ils paroiſſent déterminés à ne point battre tout leur froment de l'année derniere. Il eſt triſte de voir les pauvres mourir de faim dans le ſein de l'abondance, & réduits à ce cruel état par ceux mêmes qui ſe ſont enrichis de leurs travaux & de leur ſueur. On peut apporter pluſieurs remedes à ce mal. Le ſeul qui me paroît convenable, c'eſt de ſupprimer entiérem^t la gratif. & de mettre un embargo ſur tous les grains en général, lorſque le prix du froment excéde 16 ß le comb, (*) le ſeigle 10 ß, l'orge 8 ß, les pois 8 ß & l'avoine 6 ß. On découvrira de plus en plus chaque jour la néceſſité de prendre ces meſures; les Fermiers & les courtiers ont la liberté d'exporter le ſeigle & les pois, ce qui eſt cauſe que le prix du ſeigle a hauſſé depuis quelques jours à 15 ß 6 ₰ de 11 ß qu'il ſe vendoit, & celui des pois à 16 ß de 11 ß; prix exorbitant, & qui en conſéquence fera hauſſer celui du porc, la ſeule eſpece de nourriture en viande que les pauvres familles puiſſent ſe procurer pour vivre, & ſans laquelle elles mourroient néceſſairement de faim.

Si l'on n'apporte promptement remede à ce mal, il ne faudra pas s'étonner ſi nous entendons dire dans l'eſpace d'un an, que la moitié des Laboureurs ou des Manufacturiers ſe ſont fait pendre ou ont été envoyés aux plantations, & que l'autre moitié s'eſt enrôlée pour le ſervice de l'Étranger.

J'apprends que nos Charpentiers de Vaiſſeaux ont un ſalaire en France double de celui qu'on leur donne ici, & qu'ils y conſomm^t les grains & les viandes de l'Ang. même à 100 pour cent meilleur marché qu'ils ne l'acheteroient ici. Si cela eſt vrai, la vieille Angl. ſera dans peu dépeuplée, & les François viendront chez nous, & ſe rendront maîtres de notre commerce & de notre Nation.

Signé AGRICOLA.

(*) *Meſure qui contient 4 boiſſeaux.*

DU COTONIER

Et de l'eſpece de Coton de S. Domingue, par M. Philibert.

Le cotonier eſt un arbuſte qui ſe multiplie de graines qu'on plante ſur un même alignement à la diſtance de 6 à 7 pieds les unes des autres. Cet arbuſte eſt à peu près de la hauteur du pêcher; ſes branches pouſſent du pied, ſes feuilles ſont d'un verd à peu près ſemblable à celles de la vigne vierge, & ſont de la même grandeur. (je parle de l'eſpece qu'on apporte en Europe.) Le cotonier produit du coton au bout de 18 mois ou environ, ſuivant la qualité du ſol où il eſt planté, & le temps qui lui convient. La pluie lui eſt déſavantageuſe lorſqu'il commence à porter, & par cette raiſon on a ſoin de le planter dans un terrein facile à ſe deſſecher. Lorſque l'arbuſte eſt parvenu à l'âge où il doit porter, on voit ſortir au bout des branches, & ſous les aiſcelles des feuilles, une eſpece de fruit triangulaire entouré de petites feuilles ſemblables à des aîles de papillon; de ce fruit ſort une fleur en calice, qui eſt d'un jaune clair, paroît enſuite une coque qui eſt le véritable fruit du coton. Lorſque ce fruit commence à mûrir, il s'ouvre & laiſſe ſortir peu à peu une ouate ou petite toiſon blanche qui eſt le coton.

Auſſitôt que la coque eſt ſeche, ſigne indubitable de maturité, on ramaſſe toutes ces petites toiſons au milieu deſquelles ſe trouve la graine, & on les porte dans une chambre où ſe fait la ſéparation par le moyen d'une machine qu'on appelle moulin à coton. C'eſt une baguette de bois dur d'environ 18 pouces de long, & 18 lignes de circonférence; les cannelures qui ſont autour ont environ 2 lignes de profondeur. Les baguettes ſont aſſujetties par les deux bouts, & il n'y a entr'elles que la diſtance néceſſaire pour laiſſer paſſer la graine. A un des bouts

de ces baguettes eſt une eſpece de petite meule, qui étant miſe en mouvement avec le pied, fait tourner les deux baguettes l'une contre l'autre; celles-ci prennent par mouvement le coton qui leur eſt préſenté par les Négres, & en font ſortir toute la graine. On laiſſe enſuite bien ſecher ce coton avant que de le mettre en balles pour le tranſporter.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des ſourrages pendant le mois de Janvier 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

ROUEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Andely.	18	19	3
Caudebec.	22	19	3
Dieppe.	25	10	
Eu.	20	19	9
Evreux.	18	4	
Giſors.	17*	12	
Havre.	28*		
Lions.	19	1	7
Magny.	20	6	3
Neufchatel.	21		
Pont-de l'Arche.	20	16	
Pont-Audemer.	24		
Pont-l'Ev.	23	1	6
ROUEN.	22	6	10

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	21	14	
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	4	1
Foin le q.	1	13	4
Paille le q.	1	3	11

CAEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Avranches.	19	7	11
Bayeux.	17	11	9
CAEN.	21	12	
Carentan.	17*	10	9
Coutances.	21	9	4
Mortain.	21*	12	
St. Lo.	21	6	9
Valognes.	20	1	4
Vire.	19	5	

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	19	19	6
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	5	17	7
Foin le q.	1	12	2
Paille le q.	1	4	1

ALENÇON.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d
ALENÇON.	21	5	
Argentan.	19	10	
Bernay.	18	12	
Conches.	24*	10	
Domfront.	17		
Falaiſe.	19		
Lizieux.	23	2	
Mortagne.	20	16	
Verneuil.	18*	8	

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	22	9	
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	6	2	8
Foin le q.	2	5	6
Paille le q.	1	1	

RIOM.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.
Aurillac.	29	6 6
Brioude.	23	14 2
Clermont	22*	14 9
Iſſoire.	25	17 1
Mauriac.	32*	
RIOM.	23	5
St. Flour.	25	10

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	26	2	6
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	6	6	7
Foin le q.	2	5	5
Paille le q.		14	5

RÉFLEXIONS D'UN CITOYEN.

Tout bon citoyen, Meſſieurs, vous doit un tribut de reconnoiſſance pour le travail que vous avez entrepris & dont vous vous acquités ſi dignement, mais ſur-tout avec une impartialité bien rare pour des objets où l'amour propre inſpire toujours d'avoir un avis & de le croire le meilleur.

Il ſuffit d'aimer ſon Prince & ſa Patrie pour voir avec plaiſir combien les matieres économiques que vous préſentez au public, prennent faveur & doivent procurer d'utilité. Mais, Meſſieurs, cette théorie que l'on peut ſaiſir dans les ouvrages dont vous nous donnés le détail ou l'analyſe, la pratique même dont on a ſouvent le tableau par le récit de ce que des gens inſtruits ont fait ou fait faire ſous leurs yeux, tout cela ſuffit-il pour inſtruire des hommes d'une certaine claſſe? Seront-ils ſuffiſamment éclairés par ces ouvrages que vous nous tranſmettez?

Les voient-ils, peuvent-ils y puiſer les bons principes, ſe corriger dans la méthode qu'ils ont choiſie ſi elle eſt mauvaiſe, ou ſe perfectionner ſi elle eſt bonne ? Vous devinez aiſément que je veux parler des Cultivateurs pratiques qui ſont Laboureurs par état, & qui ſuivent les anciens erremens de leur canton. A peine ont-ils eu le moindre écrit ſur l'agriculture, ſouvent même ils prétendent en ſçavoir plus que ce qui eſt dans les livres ſur cette matiere. Ils appellent expérience ce qui n'eſt quelquefois que routine, & ils croient n'avoir rien à apprendre de plus, comme ſi l'agriculture n'étoit pas un art qui a beſoin d'étude, de réflexions & de regles ; comme ſi le plus ou le moins d'attention & de perfection, dans chaque branche de cet art n'étoit pas de la plus grande conſéquence pour les produits qui forment le bien des Particuliers, & dèſlors le bien de l'État ; car (on doit convenir aujourd'hui) que les produits nets ſont le ſeul bien réel, la ſeule richeſſe ; tout le reſte a ſa deſtination forcée.

Je crois donc, Meſſieurs, que ce n'eſt pas aſſez d'écrire ſur l'agriculture, ſi l'on ne met ſon ouvrage à la portée de ceux qui doivent l'entendre & en profiter. Ce n'eſt pas une choſe aiſée, j'en conviens. Écrire pour les gens de lettres, pour les gens du monde ou bien pour les gens de la campagne, c'eſt une tâche fort différente, & l'amour propre ne trouve pas ſon compte dans la derniere comme dans les autres. Ce ſeroit donc, je crois, une entrepriſe digne d'un bon Citoyen, de faire un livre qui ſeroit à la portée de tous les Cultivateurs, & qui détaillant chaque branche de culture, y donneroit les principes reconnus & avoués de tout le monde, ſur chaque méthode & ſur chaque objet, ſauf au Cultivateur ſenſé & réflechi, à faire l'application de ces principes au local, à la nature du ſol aux facultés & au goût. Si mon idée vous paroît juſte, je vous prie d'inviter vos Abonnés, ou les Auteurs qui vous communiquent leurs réflexions à tenter cette entrepriſe. Peut-être s'en trouvera-t-il quelqu'un qui ſe ſentira le courage & la capacité qu'elle demande. Si la gloire, comme on n'en peut douter, eſt en raiſon de l'utilité que l'on procure à ces concitoyens, celui qui aura compoſé le livre en queſtion, en recueillera une très-pure & très-ſatisfaiſante.

On dit tous les jours que ce ne ſont pas les livres, les préceptes ou les diſcours qui feront renaître l'agriculture en France & la perfectionneront ; que c'eſt l'argent ; que faute d'argent, toutes les plus belles idées ne produiront rien. Je conviens que l'argent eſt très-néceſſaire pour améliorer, pour former des entrepriſes utiles pour les fonds de terre. Mais je crois que l'argent ne ſuffit pas. De tous temps on a deſiré trois choſes eſſentielles pour l'agriculture. Varron, Columelle & d'autres anciens ont demandé pour ſon ſoutien & ſa perfection, le *vouloir*, c'eſt-à-dire, le goût de la choſe. Il faut l'aimer & s'y plaire. Le *pouvoir*, c'eſt à-dire, des fonds pour fournir aux avances néceſſaires & abſolument néceſſaires. Le *ſçavoir* enfin, pour ne pas ſe conduire en aveugle & par routine ; ce n'eſt donc pas l'argent ſeul qui rétablira l'agriculture. On peut la perfectionner dans ce qu'elle eſt aujourd'hui, on peut tirer d'un fond plus de produit par le *ſçavoir*, & d'ailleurs la richeſſe produit la richeſſe ; donc en cultivant mieux & en recueillant davantage, on ſe mettra en état d'entreprendre davantage ; donc le *ſçavoir* produira le *pouvoir*, & le pouvoir alors produira la perfection. Vainement eſpéra-t-on que les Seigneurs & les Propriétaires des terres verſeront une partie de leur revenu pour les mettre en état d'en tirer tout le profit poſſible ? Il s'en trouve quelquefois que le goût & la réflexion portent à le faire, mais la mode n'en eſt pas encore venue, & tout eſt mode dans ce pays. D'ailleurs, le luxe des tables, des équipages & des meubles, loin de laiſſer quelques parties de revenu à verſer ſur les terres, les abſorbe tous & au-delà. Quiconque aujourd'hui ne mange pas plus que ſon revenu, eſt qualifié d'avare ; & qui pourroit ſoutenir un tel renom ? La ſeule reſſource pour l'agriculture eſt donc le *ſçavoir*.

Il perfectionnera ce qui exiſte d'agriculture en France, il augmentera toujours, quoique foiblement, les produits de nos terres. Ces produits d'augmentation en ameneront d'autres qui faciliteront le recouvrement des impôts. Le Prince mieux payé ſans frais & ſans fatigue pour le Cultivateur, aura la faculté de ſoulager les Provinces ; de faire exécuter les canaux projettés dont l'avantage ſeroit immenſe pour l'agriculture & le com-

merce ; de faire faire les chemins de traverſe ſans leſquels les grandes routes ne ſont utiles qu'à la poſte ; de rembourſer & ſupprimer bien des droits plus onéreux que profitables, en un mot, de faire toutes ſortes de biens.

RÉFLEXIONS

De M. P. (ſuivant la nomenclature du Journal) ſur la Déclaration du Roi, du mois d'Août 1766, au ſujet des défrichemens.

J'ai vu dans divers écrits que nos Rois ont donné des Édits, des Déclarations, des Ordonnances, des Arrêts, des Réglemens, &c. pour encourager les deſſechemens des marais, les défrichemens tant des plaines que des montagnes, landes, rives de bois & généralement ce qui peut être avantageux à l'agriculture. Je vois cependant qu'on les ignore en général & preſque même en particulier. Il me ſemble qu'on peut attribuer cette ignorance au peu de ſoins qu'on a pris pour en inſtruire les Cultivateurs. En effet, quelques affiches dans les Villes, & quelques exemplaires dans les mains des Magiſtrats, ont-elles pu & peuvent-elles ſuffire pour inſtruire les Cultivateurs & les Laboureurs, la plupart uniquement occupés de leurs travaux, peu ſoigneux d'ailleurs de lire des placards, accoutumés d'en voir un grand nombre d'autres eſpeces, peu habiles en général à lire, & ſouvent moins à comprendre ? Ceux qui ſont éloignés des Villes & qui s'y rendent rarement, doivent-ils à plus forte raiſon, ignorer ce que le Souverain fait en faveur de l'agriculture. Il y a lieu de croire que faute de la connoiſſance de certains Édits, Déclarations, &c. pluſieurs Cultivateurs ſe ſont cru obligés à payer la dîme de certaines productions qu'il avoient retirées de terres nouvellement deſſechées ou défrichées.

Il paroîtroit donc très néceſſaire, vu la fermentation générale pour l'agriculture, qu'on fît imprimer un recueil de tous les Édits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts, &c. qui ont été enregiſtrés aux Parlemens, relativement à ces objets ; que chaque Communauté en eût dans ſes archives, au moins un exemplaire ; que d'ailleurs il fût lû aux Prônes des Paroiſſes, & qu'on en fît de même de tout ce qui pourroit être publié déſormais ſur l'agriculture.

On pourroit preſque aſſurer que l'Imprimeur qui ſe chargeroit de cette impreſſion, en auroit un débit d'autant plus grand, qu'il y auroit peu de Cultivateurs Propriétaires des terres défrichées, ou à défricher, qui ne voulût trouver ſous ſa main de quoi ſe conduire conformément à la Loi, & les Décimateurs par cette même raiſon, avec des pareils exemplaires, ceſſeroient en pluſieurs cas, d'être incertains ſur le taux de la dîme.

On trouveroit peut-être dans ce code des éclairciſſemens ſur les cauſes de la grande différence des taux de la dîme dans les Provinces du Royaume. Cette recherche ſeroit digne des ſoins & du zele de quelques bons Citoyens.

QUESTIONS

Propoſée par M. l'Abb. S. à l'Auteur d'une Étuve au bain-marie *pour faire éclore les vers à ſoie, inſérée dans la Gazette d'agriculture N°. 8, 1767.*

MONSIEUR,

Il eſt heureux pour moi que votre méthode n'ait pas été publiée avant le projet de correction de la mienne, N° 72 de 1766, car on trouve tant de rapport entr'elles, qu'on m'auroit ſoupçonné d'avoir ſaiſi votre idée pour me l'approprier au moyen de quelques légers changemens. Comme vous, j'emploie deux boëtes de métal l'une dans l'autre ; je les chauffe comme vous au moyen d'une lampe ; j'y tiens un thermometre, &c. Il y a cependant quelques différences eſſentielles dont j'oſerai vous demander l'explication au nom du public. Vous en uſez, dites-vous, depuis trois ans avec ſuccès : puiſque vous le dites, je le crois. Il ne s'agit plus que de lever certaines difficultés qui m'embarraſſent, & c'eſt ma faute apparemment : ayez donc la complaiſance d'expliquer aux curieux,

1°. Pourquoi vous faut-il dix à douze heures pour mettre votre eau au dégré de chaleur convenable, avant que de pouvoir y dépoſer la graine ? Un pareil prélude annonce une opération bien ſujette à varier ; c'eſt d'ailleurs une perte de temps & d'huile qu'il faudroit économiſer. Quant à moi,

dont la méthode vous paroît inférieure à la vôtre, je place la graine & j'allume la lampe en même-temps.

2°. n'eſt-il pas à craindre que votre eau ne parvienne enfin à bouillir ? Vous donnez 8 fils à votre mêche : la mienne qui n'en a que 3, & qui dépenſe par conſéq^t environ 2 tiers de moins, échauffoit tellement les parois de mon premier fourneau, qu'il falloit ſupprimer la lampe par intervalle, ce qui m'a mis dans le cas de corriger.

3°. Le tas de graine que vous formez dans votre boëte intérieure eſt-il bien épais, & porte-t-il ſans précaution immédiatement ſur le fond de cette boëte intérieure ? Si cela eſt, je penſe que celles de deſſous doivent être mal à leur aiſe.

4°. Mais puiſque vous n'avez qu'une ouverture de 3 à 4 lignes de diamettre pour introduire votre graine au moyen d'un entonnoir, comment faites-vous pour la viſiter de tems en tems afin de reconnoître le changement de couleur qui annonce la naiſſance prochaine ? Comment vous y prenez-vous pour en extraire les vers nouveaux nés ? Je vous avoue que je m'y perds.

5°. Indépendamment d'une humidité habituelle qui doit *tranſuder* à travers des pores du fer blanc, croyez-vous votre graine en ſûreté contre toute ſubmerſion ? La dilatation de l'eau chaude cauſée par celle des particules d'air qu'elle contient, ne peut-elle pas trouver un endroit foible dans le métal, une ſoudure ſuperficielle qu'elle forcera avec violence pour ſe mettre de niveau dans les deux boëtes à la fois ? *&c. &c.*

Revenons ſur nos pas, Monſieur, je demeurerai d'accord avec vous que votre méthode n'a pas les mêmes inconvéniens que celles dont on a coutume de faire uſage : mais n'en a-t-elle pas de beaucoup plus conſidérables, & en plus grand nombre.

ANNONCE DE LIVRE.

La réduction économique, ou l'amélioration des terres par économie, par M. Maupin. A Paris chez Muſier fils, quai des Auguſtins, 1767, brochure in-8°.

On conçoit par le titre de cet ouvrage, que l'Auteur s'eſt enflammé pour un ſyſtême dont l'unique défaut eſt d'avoir pouſſé trop loin les principes ſur leſquels il eſt appuyé. Qui doute qu'on ne doive favoriſer l'agriculture, & qu'inutilement la terre porte dans ſon ſein le germe de toutes les richeſſes, ſi l'homme par ſon travail ne lui donne la fécondité ? Qui ne ſçait auſſi qu'on doit de la conſidération au Laboureur, comme à l'homme de la Nation qui, par ſes productions renaiſſantes, la nourrit & fournit à ſes premiers beſoins ? Grace aux écrits patriotiques que chaque jour voit éclore, ces vérités ont été miſes hors de toute conteſtation. En approuvant les procédés de l'Auteur pour l'amélioration des terres, nous ne pouvons applaudir à ce qu'il inſinue ſur certains obſtacles aux progrès de l'agriculture ; obſtacles qui lui paroiſſent être l'effet des circonſtances politiques. Nous aurons occaſion de nous expliquer ſur ces deux articles dans le compte que nous nous propoſons de rendre de cette brochure, dans le Journal de Mars.

Les fautes de typographie, les expreſſions mêmes employées les unes pour les autres, ne doivent poit être imputées à l'Auteur qui étoit abſent pendant qu'on imprimoit ſon ouvrage. Il ſe propoſe de faire faire un *errata* qu'on donnera aux perſonnes qui ont acheté ou qui acheteront cette brochure.

AVIS.

On informe les perſonnes qui ſont en relation avec le Bureau d'Agriculture de Brive-la-Gaillarde, que M. Cabanis, Avocat en Parlement, eſt actuellement Secrétaire perpétuel de ce Bureau.

COMMERCE.

CHANGES A PARIS.

F. 1767.	Jeudi 12.	Ven. 13.	Sam. 14.
Amſterdam.	55 5 Se.	. . . .	. . . .
Londres. .	32. 1/8 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 1/2 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 18 6 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	92 3/4 . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	1/4 . . .	. . . .	. . . .

FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,
Données à Verſailles le 29 Mai 1766.

Portant ratification de la Déclaration ſignée entre Sa Majeſté & le Duc de Deux-Ponts, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront; ſalut. Comme notre très-cher & bien amé couſin le Duc de Choiſeul d'Amboiſe, Pair de France, Chevalier de nos Ordres & de la Toiſon d'Or, Lieutenant général de nos armées, Colonel général des Suiſſes & Griſons, Miniſtre & Secrétaire d'État, auroit arrêté, conclu & ſigné le 10 du préſent mois de Mai, avec le Miniſtre de notre très-cher & très-amé couſin le Duc de Deux-Ponts, une déclaration pour l'exemption du droit d'Aubaine, entre nos ſujets & ceux de notredit Couſin, de laquelle la teneur s'enſuit :

DÉCLARATION

Pour l'exemption du droit d'Aubaine, entre les Sujets du Roi & ceux du Duc de Deux-Ponts.

Comme une partie des États du Séréniſſime Duc, eſt ſituée en Alſace, ſous la ſouveraineté du Roi, & l'autre en Allemagne, ſous la ſouveraineté de l'Empire, mais avoiſinant l'Alſace & la Lorraine, & que les Sujets reſpectifs de ces différens États, ont un intérêt réciproque de pouvoir commercer entr'eux, & contracter des alliances, ſans être ſoumis à la rigueur du droit d'Aubaine, pour raiſon des ſucceſſions qui viendront à leur échoir dans les États de l'une & de l'autre domination : Sa Majeſté Très-Chrétienne & S. A. S. ſont convenues, d'un commun accord, que l'exercice du droit d'Aubaine, tant ſur les meubles que ſur les immeubles, ſera réciproquement aboli à l'égard de leurs Sujets reſpectifs : en conſéquence, les ſucceſſions qui pourront reſpectivement leur échoir, ſoit par teſtament, donation ou autres diſpoſitions quelconques, ſoit *ab inteſtat*, ou de telle autre maniere que ce ſoit, leur ſeront délivrées librement & ſans empêchement, ſans qu'elles puiſſent en aucun cas, être ſoumiſes au droit d'Aubaine, ni à aucun autre droit, qu'à ceux qui ſe payent par les propres & naturels Sujets de Sa Majeſté & de S. A. S. bien entendu que dans le cas où il ſeroit perçu au profit du Séréniſſime Duc, quelqu'autre droit des ſucceſſion qui écherront aux Sujets du Roi, il ſera perçu dans les mêmes cas, au profit de Sa Majeſté, les mêmes droits ſur les ſucceſſions qui écherront aux Sujets de S. A. S.

La préſente Déclaration ſera ratifiée par le Roi & le Séréniſſime Duc, & les ratifications en ſeront échangées dans le terme de trois ſemaines, ou plutôt, ſi faire ſe peut.

En foi de quoi, Nous Miniſtres ſouſſignés, en vertu de nos pleins pouvoirs reſpectifs, l'avons ſignée, & y avons appoſé les cachets de nos armes. Fait à Verſailles le 10 Mai 1766.

(L. S.) LE DUC DE CHOISEUL. (L. S.) GEORGE-GUILLAUME DE PACHELBEL.

Nous, ayant agréable la ſuſdite Déclaration, en tous & un chacun les points qui y ſont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers & ſucceſſeurs, acceptés, approuvés, ratifiés & confirmés; & par ces préſentes ſignées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons; & le tout, promettons en foi & parole de Roi, garder & obſerver inviolablement, ſans jamais aller ni venir au contraire, directement ni indirectement, en quelque forme & maniere que ce ſoit. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, Préſidens, Tréſoriers de France & Généraux de nos Finances, audit lieu, & autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, que ces préſentes ils aient à faire regiſtrer, même en temps de vacations, & le contenu en icelles, garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur;

ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, & nonobſtant toutes choſes à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites preſentes. Donné à Verſailles le vingt-neuviéme jour du mois de Mai, l'an de grace 1766, & de notre regne le cinquante-uniéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi. *Signé* PHELYPEAUX. Et ſcellé du du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrées, oui, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & regiſtrées : Enjoint aux Subſtituts du Procureur général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle aſſemblées, le 26 Novembre 1766.

Signé DUFRANC.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Lieutenant général civil & criminel au Bailliage royal de Montaigu, près de Montluçon, reſſortiſſant au Parlement de Paris.

Autre de Lieutenant en la Maîtriſe des Eaux & Forêts de Montaigu.

S'adreſſer pour ces deux charges à Montaigu, à Madame Tailhardat de Perdechat.

Et à Paris à M. Buſſerolle chez M. Heron, rue Taranne près la rue du Sépulchre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 13 Février 1767.*

L'or à 23 karats, 31. 32e. *l'once* à	98 ℔	10 ß.	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 10 g. *le m.* à .	53	15	
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	52		
Piaſtres le marc, . . .	48 ℔	12 ß	6 d.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Fév.
Deſchamps,	5e.	A.	20
Boutet de Mont.	17e.	C.	18
De Courmont,	18e.	D.	19
De la Garde,	29e.	G.	19
Le Canut,	31e.	H.	18
Radix,	33e.	C.	18
Drouet,	35e.	F.	19
De la Bretaiche,	40e.	E.	18
Nau de Ste. M.	43e.	B.	19
Meulan,	44e.	H.	18
De Montal,	46e.	J.	20
De Ste. Luce,	47e.	M.	19
De Lauge,	48e.	F.	19
Radix, de Chev.	53e.	C.	18
Cadeau,	57e.	A.	19
Pannelier,	63e.	G.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Fév. 1767.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
Ac. des Indes. .	1277 ½	1277 ½	1277 ½
Emp. de la Com.	418	420	420
Prom. à 5 p ○/○. .	22		22
Prom. à 4 p ○/○. .	38		38 ½
Ac. des Fermes.	835	837 ½ 35.	832 ½ 30
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		16 ½ 16	
3e. Loterie. .	25		
Annuités. . .	410	408	408
Coup. d'An. .	78	78	78. 77. 77 ½
Emp. de 50 mil.	22 ½ 2m.	22	22
Emp. de 30 mil.	26 ½ 27	27 26 ½ 27	27
Col. 1759. . .		31	
Canada. . .	34 ½ 36	35. 36	35 36. 37. 3m
4e. L. Epoques.	25 ½	25 ½	
Nouette. . .	29 ½ 30 2m	29 ½ 30. 1. 2m.	30 30 ½ 31.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .			
A 4 p ○/○. . .			
3 p ○/○ ſur les Cui.			
Languedoc . .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 14.

DE L'ORIENT, *le 6 Février 1767.*

LE Navire de la Compagnie des Indes le *Dauphin* partira inceſſamment pour l'Aſie, ainſi que les Deux Vaiſſeaux le *Praſlin* & le *Vilvault*.

La Frégate du Roi la *Garonne* eſt partie dernierement pour les Indes; & le Navire l'*Heureux* armé par un Particulier de cette Ville a auſſi mis à la voile pour l'Iſle de France.

DE NANTES, *le 8 Février 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du premier au 7 Février 1767 10 Bâtimens François & 1 Etranger, ſçavoir, la *Marie Thérèſe*, Capitaine *François Orſonneau*, venant de Rochefort avec du fer de Sibérie; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de la Rochelle avec des pierres de S. Savignan, de la ſerge de laine & des ancres vuides; le *Vendangeur*, Capitaine *Jean Chameau*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Louis Nazereau*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Garnier*, venant tous trois de Bordeaux avec de la laine non-filée, du chanvre, des confitures & liqueurs des Isles, des cendres gravelées, des olives, des anchois, des chaudieres de fonte & de fer, du bois de merein, du liege en planches & en bouchons; le *Diligent*, Capitaine *Dominique Tiris*; la *Retrouvée*, Capitaine *Etienne Poireau*, venant de Bayonne avec de la réſine, du vin de Rancio, de la laine, des plumes & des cuiſſes d'oyes & des jambons; la *Marie Anne*, Capitaine *Jean-Baptiſte Guilvin*, venant de Belle-Iſle; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Pierre Bouin*, venant de Noirmoutiers avec des ſardines & de la couperoſe; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Bernicare*, venant des Sables d'Olonne avec 5766 morues vertes; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Gerrit Johannes*, venant d'Oſtende avec des fuſils pour la Guinée.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 8 Bâtimens François & 1 Etranger; ſçavoir le *Robin*, Capitaine *Bailly*, allant en Guinée; le *Chaumont*, Capitaine *Morin*, allant au Port au Prince; la *Gracieuſe Leger*, Capitaine *la Cour*, allant à Léogane; la *Hyacinthe*, Capitaine *François Levenas*, allant à Cadix; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Dunkerque; la *Marquiſe de Marbœuf*, Capitaine *Guyon*; l'*Aimable Printemps*, Capitaine *Olivier Quiſtrebert*, allant à Marſeille; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean David*, allant à Bordeaux; tous ces Navires chargés de fil, de bas, de ſucre brut, de thé, de café, de miel, de froment, de farine & de marchandiſes blanches des Indes.

DE BORDEAUX, *le 5 Février 1767.*

PRIX *courant des Marchandiſes des Colonies.*

Le quintal de ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; de la ſeconde, de 46 à 48 liv.; de la troiſiéme ſorte, de 40 à 44 liv.; de la quatriéme ſorte, de 37 à 38 liv.; les petits ſucres, de 34 à 36 liv.; les ſucres communs, de 30 à 33 liv.; le ſucre tête, de 24 à 28 liv.; le ſucre brut de Léogane, de 24 à 29 liv.; du Cap, de 22 à 28 l.; de S. Louis, de 21 à 27 l.; de la Martinique, de 18 à 26 liv. *La livre* de café Martinique nonveau fin, 18 ſols; dito Marchand, de 15 ſols 6 den. à 16 ſols; dito vieux, de 14 ſols 3 den. à 15 ſols; l'indigo bleu & violet, de 8 liv. 10 ſols à 9 liv.; le mêlé, de 6 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré fin, 5 l. 10 ſols; dito marchand, 5 liv. 5 ſols; dito ordinaire, de 4 liv. 18 ſols à 5 liv.; le coton de Saint Domingue, de 145 à 150 liv.; dito de la Martinique, de 140 à 145 liv.; le gingembre gris, de 23 à 24 liv.; canefice, de 25 à 27 liv.; les cuirs tanés, de 35 à 45 liv.; dito en poil, de 30 à 35 liv.; le gingembre confit, 26 ſols; les citrons confits, 17 ſols, le rocou, de 26 à 28 ſols; le cacao de Caraque, 40 ſols; dito de la Martinique, de 13 à 13 ſols 6 den.; le ſyrop de rafinerie, 9 liv. 10 ſols; l'amidon, 22 liv.; le fer aſſorti de Suede, de 16 à 17 liv.; le plomb en ſaumon, 22 liv.; le fer blanc tiercé, de 147 à 148 livres.

DE MARSEILLE, *le 3 Février 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Janvier au premier Février 1767, il eſt entré dans ce Port 39 Bâtimens François & 25 Etrangers. Des premiers, le Navire le *Juſte*, Capitaine *Jean Nicoleau* de Bordeaux, venoit